

Préfecture
Service de Coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

24-2019-01-16-002

CRÉATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

**Le Préfet de la Dordogne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport et les propositions du 8 janvier 2019 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu les absences d'avis émis par les communes des EPCI entre le 14/03/2018 et 14/09/2018 ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 17/07/2018 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 05/10/2018 et 29/10/2018 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant que les communes du département de la Dordogne ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 05/10/2018 au 29/10/2018;

Considérant que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture de la Dordogne,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés, pour l'Établissement Public de coopération Intercommunal – CA Le Grand Périgueux :

- Sur la commune de BOULAZAC :

Identifiant SIS	Nom usuel
24SIS05834	BOULAZAC FERS

- Sur la commune de RAZAC SUR L'ISLE :

Identifiant SIS	Nom usuel
24SIS05841	SVISN

- Sur la commune de PÉRIGUEUX :

Identifiant SIS	Nom usuel
24SIS06608	Ancienne usine à gaz - Centre EDF GDF SERVICES

Ces Secteurs d'Informations des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 : PUBLICATION

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Dordogne.

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 : APPLICATION

Le secrétaire général de la Préfecture, les maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Périgueux, le 16 JAN. 2019
Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général
Laurent SIMPLICIEN

ANNEXE 1
FICHE SIS DE LA CA LE
GRAND PÉRIGUEUX

Identification

Identifiant	24SIS05834
Nom usuel	BOULAZAC FERS
Adresse	Zone Industrielle de Landry Est
Lieu-dit	
Département	DORDOGNE - 24
Commune principale	BOULAZAC - 24053
Caractéristiques du SIS	Ancien dépôt de ferrailles et de véhicules hors d'usage implanté dans la zone industrielle de Landry sur la commune de Boulazac (24). L'activité de la SARL Boulazac Fers a été autorisée par arrêté du 24 juin 1991 et a cessé définitivement le 12 novembre 1993. La société a été mise en liquidation judiciaire en 1993, puis radiée du registre du commerce et des sociétés le 14 mars 2005. La commune de Boulazac a acquis le site de Boulazac Fers en 2006. Par arrêté du 13 décembre 2006, elle était tenue de procéder aux travaux de remise en état et de surveillance de la nappe. L'emprise de l'ancien site couvre une superficie totale d'environ 4 ha. La partie sud du site (parcelle AK 135) d'une superficie d'environ 3 ha, a été réaménagée. Actuellement, une nouvelle installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) occupe ce terrain. Il s'agit de la société SITA Sud-Ouest, qui est autorisée depuis 2009 à exploiter sur l'ancien site (hors dôme de déchets) un centre de transit de déchet industriel banal (DIB). Le présent SIS concerne uniquement la partie nord du site (parcelle AK 134) d'une superficie d'environ 1 ha. Ce terrain a été réaménagé en un dôme de déchets résultant de l'arrêté préfectoral de 2006.
Etat technique	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)
Observations	Le pré-diagnostic effectué en décembre 1996 a mis en évidence la présence de divers dépôts sauvages de déchets sur le site. Ce pré-diagnostic a été complété par : - une étude de faisabilité réalisée en 2000, - l'étude hydraulique préalable en 2004, - deux rapports successifs de contrôle des eaux souterraines en 2004 et 2005, - la définition du programme de travaux de réhabilitation en 2005, - un projet définitif de réhabilitation en 2006. Le 31 janvier 2008, le Maire de Boulazac a informé l'ex-DRIRE de l'achèvement des travaux, dont le chantier s'était déroulé de la manière suivante : - excavation des zones polluées et regroupement, - remblaiement des zones excavées par des matériaux inertes, - étanchéité du dôme de remblais par pose d'un dispositif d'étanchéité par géosynthétique bentonique et pose d'un géocomposite de drainage, - gestion des biogaz par captage, collecte et mise en place d'évents, - mise en place de terre végétale et ensemencement,

- récupération des eaux pluviales par construction d'un fossé périphérique étanche par géocomposite,
- construction d'un bassin étanche de 1 400 m³ de récupération des eaux pluviales issues du fossé périphérique et du terrain de 3 ha restant, équipé d'un ouvrage d'entrée avec vanne et d'un ouvrage de sortie avec débourbeur et déshuileur.

L'arrêté préfectoral du 13 décembre 2006 prescrivait la surveillance semestrielle des eaux souterraines par le biais de 3 piézomètres.

Les campagnes de contrôle, réalisées en septembre et décembre 2004, ont montré des impacts en composés organiques mono-aromatiques volatiles (BTEX) dont le benzène et le toluène, au niveau de la nappe au droit du piézomètre Pz6, situé en amont hydraulique du dépôt de déchets.

Les campagnes suivantes de 2008, 2009, 2010 et 2011 n'ont montré aucun impact sur la nappe.

En janvier 2012, le maire de Boulazac a sollicité l'abandon de la surveillance des eaux souterraines au droit de l'ancien site Boulazac Fer. La DREAL a proposé un arrêté préfectoral en ce sens.

Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "<http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	24.0044	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=24.0044

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection La réhabilitation du site a été effectuée. A ce jour, pas de servitude d'utilité publique (SUP) instituée ni d'information disponible sur l'existence de restrictions d'usages intégrées au document d'urbanisme ou conservées aux Hypothèques. En l'absence de mise en place de SUP, le site est classé comme étant à risques avérés.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	525680.0 , 6456779.0 (Lambert 93)
Superficie totale	11300 m ²
Perimètre total	648 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BOULAZAC	AK	134	04/08/2017

[illegible]

Identification

Identifiant	24SIS05841
Nom usuel	SVISN
Adresse	Les Moulineaux
Lieu-dit	Les Moulineaux
Département	DORDOGNE - 24
Commune principale	RAZAC SUR L'ISLE - 24350
Caractéristiques du SIS	Ancienne scierie avec traitement des bois exploitée par la SARL Scieries de la Vallée de l'Isle SN (SVISN), sur la commune de Razac-sur-l'Isle (24) au lieu-dit "Les Moulineaux". Cette société a été mise en liquidation judiciaire le 16 décembre 2003, puis radiée du registre du commerce et des sociétés le 24 novembre 2008. L'emprise du site occupe une superficie totale d'environ 12 490 m ² (source : www.cadastre.gouv.fr). Actuellement, le site est en friche.
Etat technique	Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral
Observations	L'arrêté du 12 novembre 2004 avait prescrit au mandataire liquidateur, le diagnostic initial et l'évaluation simplifiée des risques (ESR) du site. Ces études n'ont pas été réalisées.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	24.0042	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=24.0042

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	512709.0 , 6455711.0 (Lambert 93)
Superficie totale	17569 m ²
Perimètre total	652 m

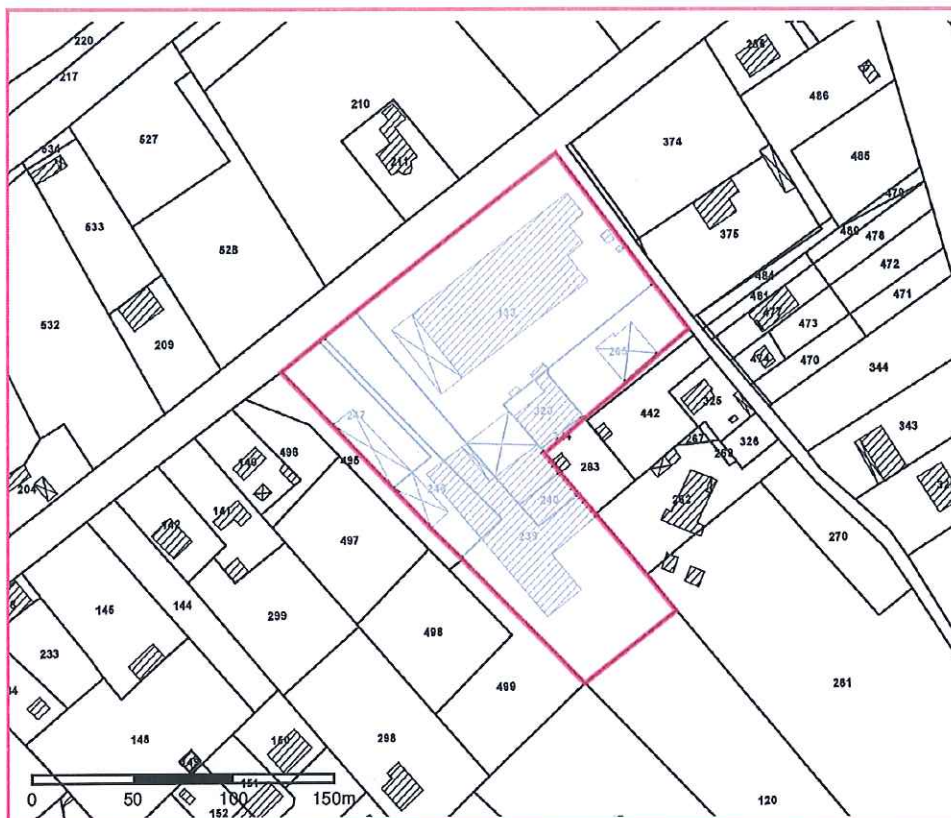
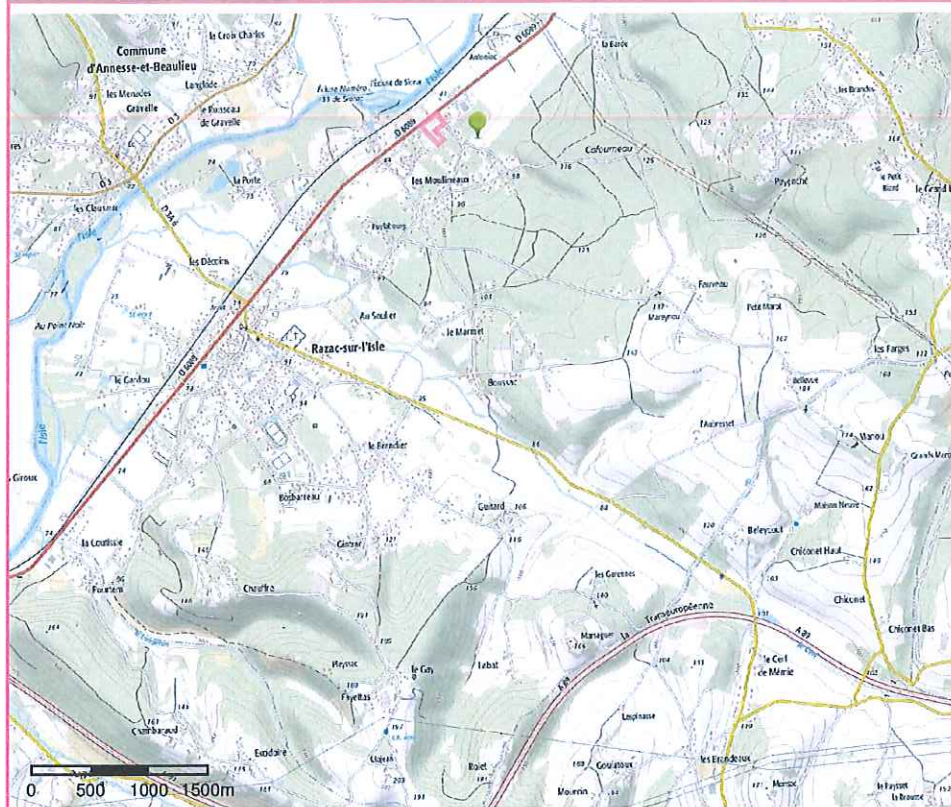
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
RAZAC SUR L'ISLE	AE	265	04/08/2017
RAZAC SUR L'ISLE	AE	133	04/08/2017
RAZAC SUR L'ISLE	AE	324	04/08/2017
RAZAC SUR L'ISLE	AE	323	04/08/2017
RAZAC SUR L'ISLE	AE	239	04/08/2017
RAZAC SUR L'ISLE	AE	247	04/08/2017
RAZAC SUR L'ISLE	AE	240	04/08/2017
RAZAC SUR L'ISLE	AE	246	04/08/2017

Documents

Cartographie



Identification

Identifiant	24SIS06608
Nom usuel	Ancienne usine à gaz - Centre EDF GDF SERVICES
Adresse	34 Rue Nouvelle du Port
Lieu-dit	
Département	DORDOGNE - 24
Commune principale	PERIGUEUX - 24322
Caractéristiques du SIS	Ancienne usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille, exploitée de 1845 à 1960, et située à l'ouest de la commune de Périgueux (24) en zone résidentielle. L'emprise du site occupait une superficie d'environ 14 564 m ² . L'arrivée du gaz naturel entraîna l'arrêt de la production du gaz de houille. Actuellement, le site était occupé par des bâtiments administratifs du centre EDF GDF SERVICES.
Etat technique	Site concerné par une action nationale de l'Etat (protocole Usines à gaz)
Observations	Gaz de France (GDF) a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère, répartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie retenue a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis à vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site...). L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de 5 classes de priorité pour lesquelles les engagements de GDF ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le Ministère de l'Environnement et GDF signé le 25 avril 1996. Le site de Périgueux a été considéré comme présentant une sensibilité vis-à-vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles faible et a été rangé en classe 3 du protocole. L'engagement national de GDF sur les sites de classe 3 était de réaliser sous 8 ans (avant fin avril 2004) une étude historique avec localisation des cuves qui seraient systématiquement vidées et comblées. Si les opérations de vidange des cuves faisaient apparaître une pollution résiduelle, des investigations complémentaires seraient effectuées en accord avec l'Inspection des Installations Classées. En raison d'un projet de modification de l'utilisation du site envisagé en 1998, ce site a fait l'objet d'un diagnostic initial dont les principaux objectifs étaient, outre les recherches historiques et documentaires, la recherche des ouvrages enterrés, l'évaluation de l'impact du site sur les ressources locales en eau (eaux souterraines et superficielles) et la caractérisation du sol superficiel pour évaluer les risques de contact direct et ceux liés à d'éventuelles émanations gazeuses. Ce diagnostic, présenté à la DRIRE en avril 2000, effectué par un bureau d'études extérieur, à la demande de GDF, a mis en évidence l'absence de cuves de sous-produits en complément de la cuve qui a été vidée en 1981.

Les analyses de sol ont montré qu'il n'y avait pas de risque de contact direct pour les personnes fréquentant le site ; de plus, le site est imperméabilisé en quasi-totalité (bitume et bâtiments). De nombreux prélèvements de gaz du sous-sol ont été analysés et ont montré l'absence totale de produits volatils liés au fonctionnement de l'ancienne usine à gaz de Périgueux. Les eaux de la nappe ont été analysées à partir de trois piézomètres installés sur le site ; les résultats des analyses ont montré qu'elles sont exemptes de toute contamination, à l'exception des ions ammonium. Cette nappe n'étant pas exploitée, elle ne présente donc pas de risque et par conséquent ne nécessite aucune intervention.

Par ailleurs, en cas de mutation des terrains et/ou de changement d'usage et/ou de projet de travaux, le propriétaire et/ou le porteur de projet ont été ou seront le cas échéant amenés à faire procéder sous leur responsabilité à un examen plus approfondi de l'état des sols du site, afin de s'assurer de sa compatibilité avec l'usage futur prévu.

Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "<http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	24.0014	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=24.0014

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Site concerné par le protocole "Usines à Gaz"

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	519982.0 , 6456446.0 (Lambert 93)
Superficie totale	19511 m²
Perimètre total	592 m

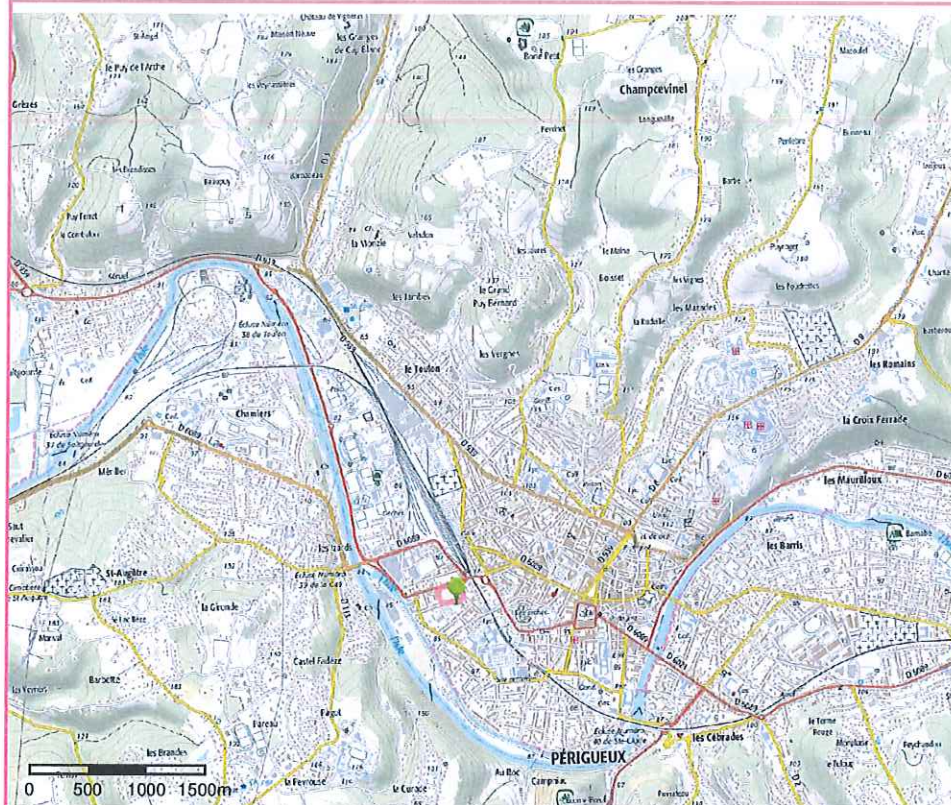
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
PERIGUEUX	BD	65	16/01/2018

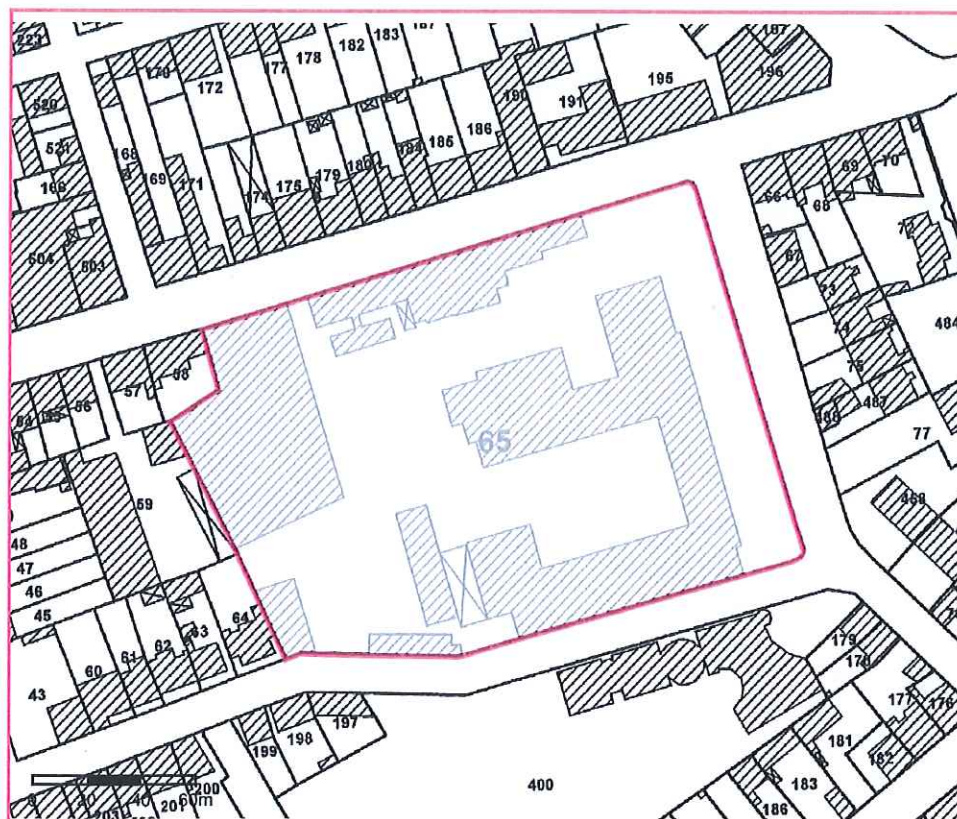
Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 24SIS06608



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 24SIS06608